

AUVERGNE > CLERMONT-FERRAND 29/12/14 - 19H23

Quand le « serial-escroc » sévit au CHU



Le prévenu a abordé sa victime dans le hall du CHU, avant de lui dérober ses deux cartes bancaires - Pierre COUBLE

Un Puydômois de 47 ans a été condamné Clermont-Ferrand à quinze mois de prison pour avoir escroqué un sexagénaire au CHU en septembre dernier.

L'homme qui se présente détenu dans le box des prévenus du tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand

est fatigué. À 47 ans, on lui en donnerait bien dix de plus. Les faits qu'on lui reproche, ce 18 décembre, remontent à septembre 2014. Ce jour-là, le quadragénaire au casier judiciaire chargé – dix-sept mentions y figurent dont la majorité pour escroquerie – se rend « comme ça, sans raison particulière », au CHU de Clermont-Ferrand. Là, près du hall, il aperçoit un sexagénaire en train de fumer une cigarette.

- « Je lui ai demandé du feu, explique-t-il. On a discuté. Il m'a donné son numéro de chambre. Je suis monté et j'ai ouvert le tiroir de sa table de nuit. J'ai vu deux cartes bancaires, dont une sur laquelle il y avait un code noté sur un morceau de papier. »

L'homme dérobe les cartes. Et ne s'arrête pas là. Il appelle d'une cabine téléphonique le sexagénaire hospitalisé. Se faisant passer pour son banquier, il lui demande le code de sa seconde carte. Avant de retirer plus de 900 €.

- « On a l'impression que c'est récurrent chez vous », lance la présidente Nadine Valiergue.
- « Je ne sais pas comment expliquer cela, répond le prévenu. Il n'y a rien de programmé. Je ne me lève pas le matin en me disant : "Je vais voler ci, ça"... Je regrette, voilà ».

Hervé Lhomme, le représentant du procureur de la République, requiert trente mois de prison, arguant que le prévenu se rend au CHU en ayant « repéré des personnes vulnérables. »

« On a l'impression que c'est récurrent »

En défense, Me Canis évoque le caractère « excessif » de la peine demandée. « Est-ce que le fait d'être hospitalisé traduit une particulière vulnérabilité [...]?? », interroge-t-il. Et d'appuyer : « Il y a une sincérité quand il dit que tout cela n'est pas réfléchi. Mais quel est le degré de responsabilité pénale dans le passage à l'acte compulsif de cet homme [...] qui agit ainsi lorsqu'il se trouve en difficulté financière?? »

Le jugement tombe : quinze mois de prison ferme.